



COMPTE RENDU ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

Samedi 12 octobre 2024 - CREIL

Clubs présents : Creil, Montataire, Nogent sur Oise, Clermont, Beauvais, BVS Ritmica, Thourotte, Lassigny, Noyon, Coye la Forêt

Nombre de licenciés représentés : 2988 sur 4183 (71%).

19h30 Ouverture de l'assemblée générale

1/ MOT DU PRESIDENT

- Accueil et souhait de bienvenue
- Annonce du transfert du siège du comité de l'Oise au gymnase Gérard de Nerval.

2/ ECHANGE AVEC LES DIFFERENTS CLUBS SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE.

- En 4 ans, le nombre de licenciés est passé de 2800 à 4183.
- Line LETURQUE remercie le comité pour le choix des lieux de recyclage et de formation plus proche (Oise et Picardie).
- Encore trop peu de compétitions régionales organisées dans l'Oise, peu de salles ont la capacité d'organiser des compétitions régionales, notamment en raison du manque de place pour le public.

3/ VOTE DES RESOLUTIONS

RESOLUTION 1

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du compte rendu de l'assemblée générale du 1 décembre 2023, approuve le compte rendu, tel qu'il lui a été présenté.

Votée à l'unanimité ; 2988 voix

RESOLUTION 2

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présentée par la Trésorière et de l'avis des vérificateurs aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2024, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le bilan.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Votée à l'unanimité ; 2988 voix

RESOLUTION 3

En application des dispositions légales, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de +895.90 euros du résultat de la saison 2023-2024 de la façon suivante :

- ✓ +895.90 euros en report à nouveau positif.

Votée à l'unanimité ; 2988 voix

RESOLUTION 4

En application des dispositions règlementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur du Comité de l'Oise, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'adopter le budget prévisionnel de la saison 2024-2025 présenté par la Trésorière Départementale.

Votée à l'unanimité ; 2988 voix

RESOLUTION 5

L'Assemblée Générale Ordinaire, après appel à candidature pour les vérificateurs des comptes décide de nommer pour la saison 2024-2025 les 2 vérificateurs suivants : M _____ et M _____.

Rejetée à l'unanimité ; 2988 voix, Aucune candidature n'est proposée, l'assemblée ne souhaitant pas de vérificateurs des comptes.

RESOLUTION 6

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Fédération Française de Gymnastique (Article 9-C-1) décide de donner pouvoir au Comité Directeur pour nommer le(s) représentant(s) des licenciés du Comité de l'Oise lors de l'Assemblée Générale Fédérale.

Votée à l'unanimité ; 2988 voix

RESOLUTION 7

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des statuts du comité de l'Oise de Fédération Française de Gymnastique (Article 1) et de la décision du comité directeur de modifier l'adresse du siège social décide de modifier les statuts et de transférer le siège social au Gymnase Gérard De Nerval, 4 boulevard Gabriel Havez, 60100 CREIL.

Votée à l'unanimité ; 2988 voix

RESOLUTION 8

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir aux porteurs de copies et d'extraits certifiés conformes des procès-verbaux de la présente réunion pour accomplir toutes les formalités légales et administratives de publication.

Votée à l'unanimité ; 2988 voix

Clôture de l'Assemblée Générale à 20h10.

Fabrice BOISNEAU, Secrétaire



Cédric LEMAIRE, Président

